

COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

CONSEIL MUNICIPAL du mardi 9 mai 2023

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 9 du mois de mai à 18 heures 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Pauline GODET, Maire.

Présents : N. BIDET, A. BOLON, D. BONJEAN, A. BUGNET, V. CHATRON, A. CORBEL, V. COURTINE, F. COUTURIER, J. FOURNEL, G. GONGUET, M. LEJEUNE (arrivé à 19h27), JF MARTINE.

Absents excusés : F. GARIN (pouvoir à A. BOLON), MF. MARTINOD (pouvoir à G. GONGUET), Z. NITKOWSKI (pouvoir à JF. MARTINE), S. OLIVER (pouvoir à P. GODET), H. REYNAUD (pouvoir à A. CORBEL).

Secrétaire de séance : Virginie COURTINE

Date de la convocation : 2 mai 2023

Mme le Maire demande à rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour : un arrêté de déport d'urbanisme et une demande de subvention pour l'école Saint-Anne. **Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.**

- Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2023 :

Le compte-rendu de la précédente séance est accepté à l'unanimité.

-Décisions (article L.2122-22 du CGCT) période du 27 mars au 09 mai 2023 :

Fournisseurs	Montant € TTC
Renouvellement d'une concession au cimetière de Fitignieu	250 €
Marbrerie Séguier PFCCA	
Déplacement columbarium	1200 €
Pose d'un caveau béton	2300 €
Plaque + gravure	169 €
Gonnet Imprimeur bulletin municipal	765 €
BSO renouvellement ordinateurs secrétariat mairie	3838 €
Ecran de projection + vidéoprojecteur (salle polyvalente Belmont)	3129 €
Matériel informatique salle des associations	2128 €
Inmac Wstore Borne d'accès sans fil	72.30 €
ADSN Société de nettoyage (par intervention et sur demande)	
Belmont <u>Salle polyvalente</u> vitres / entretien	130 € / 60€
<u>Mairie</u> vitres / entretien	66 € / 87.50€
<u>Maison des Associations</u> vitres / entretien	46 € / 35 €
Sutrieu <u>mairie</u> vitres / entretien mairie	60 € / 60 €
<u>Gîte de Charancin</u> vitres / entretien	67 € / 115€
<u>Salle polyvalente de Charancin</u> vitres / entretien	110€ / 75€
Vieu <u>Salle Polyvalente</u> entretien / vitres	65 € / 95 €
<u>Mairie</u> vitres	40 €
Agedi réinstallation certificats sur nouveaux ordinateurs	180 €

-Délibérations :

- Arrêté de déport pour un dossier d'urbanisme :

JF. MARTINE 1^{er} adjoint expose qu'un dossier de déclaration préalable de travaux concernant la reconstruction à l'identique d'une piscine hors sol, au 195 route du Bovar, Champdossin, 01260 Valromey-sur-Séran référencé DP 00103623C0023 a été déposé par M. GODET. L'article L422-7 du code l'urbanisme prévoit que « *Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision* ».

En l'absence de Mme le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne A. BOLON pour instruire ce dossier.

-Prise en charge du forfait communal pour les enfants scolarisés à l'école privée Sainte-Anne :

L'école Sainte-Anne demande une participation au titre du forfait communal (602.18€). Cette école étant associée par contrat à l'Etat, elle bénéficie de financements publics fixés par la loi, destinés à permettre l'exercice effectif du libre choix des parents en matière d'enseignement. Pour l'année 2022-2023, un enfant est scolarisé.

L'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le règlement de la participation communale obligatoire.

-Convention Irisolaris :

Lors de la précédente séance de conseil municipal, le projet de centrale photovoltaïque porté par la commune d'Arvière en Valromey a été présenté aux élus ainsi que la convention d'accueil des mesures compensatoires. Des précisions avaient été demandées notamment quant à la possibilité de chasser sur les parcelles concernées par ces mesures (Sutrieu, parcelle n° B 212 et Belmont, parcelle n° AK 12). L'ONF ayant apporté la garantie que la chasse reste possible, les élus acceptent à 17 voix pour et une abstention la signature de la convention tripartite (ONF, commune, Irisolaris).

-Convention Alpha3A pour le service d'accueil de loisirs sans hébergement :

La commune de Haut-Valromey par l'intermédiaire d'Alpha 3 A porte le service d'accueil de loisirs sans hébergement pour le compte des communes du Valromey. Une convention tri-annuelle 2021-2024 définit les modalités de remboursement sur la base du nombre d'heures de présence des enfants fréquentant le service. Pour l'année 2023 le coût pour la commune s'élève à 3667€. L'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la convention, autorise Madame le Maire à la signer et à procéder au remboursement.

-Baux de locations communales :

. L'appartement 233, rue Principale à Lompnieu a été loué à compter du 1^{er} mai à Mmes JEHNE Séréna et DUVIVIER Manon pour un loyer de 414,40€,

. L'appartement 3 place de Chongnes à Vieu a été loué à Mme JONARD Nina à compter du 15 avril pour un loyer de 550€,

. Le logement précaire, 4 chemin de la Fruitière à Sutrieu, a été attribué à Mme Cassagne Lydie pour un loyer de 300€.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée approuve la signature des baux.

-Demande de subventions sur les travaux ONF pour l'entretien et la plantation des forêts domaniales :

Pour 2023 des travaux de plantation et d'entretien sont prévus sur les forêts de Lompnieu et de Sutrieu. Les travaux en investissement sont subventionnables auprès du Fond Local et auprès de la région par un financement SYLV'ACCTES.

Pour la forêt de Lompnieu, pour un total de travaux de 8386.52€ HT, la commune sollicite : 1460€ au Fond Local et 3261€ à SYLV'ACCTES. Pour la forêt de Sutrieu, pour un total de travaux de 10235.68€ HT, la commune sollicite : 1180€ au Fond Local et 4665€ à SYLV'ACCTES.

L'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés approuve ces demandes de subventions et autorise madame le Maire à signer les documents s'y reportant.

-Demande de financement au titre de la DETR pour des travaux d'entretien du petit patrimoine :

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), une aide financière peut être accordée pour des dépenses visant la valorisation du patrimoine rural non protégé. Des travaux concernent la rénovation des bacs de Massignieu, de Linod et des fours de Sutrieu, Fitignieu sont proposés pour cette année 2023. La dépense globale HT s'élève à 40352.72 € HT, la subvention DETR est sollicitée pour 12 105.80 € HT (30%), une subvention équivalente sera demandée au Département.

L'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés approuve cette demande de subventions et autorise madame le Maire à signer les documents s'y reportant.

-Demande de financement au Conseil Départemental dans le cadre de la contractualisation du pacte de territoire : patrimoine bâti :

Les pactes de territoire 2024/2026 définissent les financements mobilisables pour les communes. Une ligne « Patrimoine Bâti Historique » permet de cofinancer les travaux d'entretien du petit patrimoine détaillé ci-dessus. Aussi, sur une enveloppe de 40 352.72 € HT, le conseil municipal, à l'unanimité sollicite une subvention de 30% au Département soit 12105.80 €

-Demande de financement au Conseil Départemental dans le cadre de la contractualisation aux pactes de territoire : équipement de proximité :

Le soutien du Département à l'investissement territorial prévoit aussi la possibilité d'obtenir une aide sur une ligne « Equipements de proximité ». Les dépenses éligibles correspondent entre autres aux travaux de construction, de rénovation, d'extension ou d'équipements de biens immobiliers. Les travaux concernés sont la rénovation de la toiture de salle polyvalente de Charancin (33 325.85 € HT). Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, sollicite une subvention de 30% soit 9 997.75 € pour la réalisation de ces travaux de réfection de toiture.

-Demande de financement d'Etat dans le cadre du Fonds vert pour la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public :

Une délibération a été prise lors de la précédente séance pour mobiliser des financements dans le cadre du Fonds Vert pour un dossier de remplacements de Leds (extérieur et intérieur). Des précisions ont été apportées aux critères d'éligibilité des dossiers. Or, seuls les éclairages publics extérieurs sont finançables. Aussi, il est proposé de modifier le dossier en ne conservant que la ligne Leds éclairage public de Vieu soit une dépense de 9172 € HT sur laquelle le fonds vert est sollicité pour 60% soit 5503.20 €.

L'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la modification du dossier fonds vert et sollicite la subvention de 60% (5503.20 €) sur la ligne éclairage public.

-Convention TOTEM : bail revalorisé avec la société TOTEM France :

La commune loue à la Société Totem France un emplacement technique pour les antennes relais au Molard de Linod, un nouveau bail a été signé en septembre 2022. Depuis, la société a exprimé un besoin de surface supplémentaire. Une modification du bail a été apportée augmentant de 800€ le loyer annuel, le portant à 5800€.

L'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés approuve ce nouveau bail incluant l'augmentation du loyer et autorise madame le Maire à le signer.

-Subvention pour l'Association Sportive du Collège du Valromey :

L'Association Sportive du collège du Valromey propose aux enfants des activités sportives le mercredi après-midi. Elle compte environ 119 licenciés toutes communes confondues. Il sera demandé un détail sur la provenance des enfants. Une subvention sera versée sur la base de 25 € par enfant de la commune.

A ces conditions, l'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés valide le versement d'une subvention.

-Informations communales :

Avis du commissaire enquêteur suite aux enquêtes publiques portant sur la cession de chemins ruraux :

Une enquête publique portant sur l'aliénation de quatre tronçons de chemins ruraux dans les communes déléguées de Lompnieu, Fossieu, Vieu et Luthézieu a eu lieu du 20/02 au 9/03 conformément aux prescriptions de la procédure. Aucun incident n'est à signaler. La participation publique et les observations portées au dossier ont été suffisantes en quantité et en qualité pour permettre au commissaire enquêteur d'élaborer une analyse et un avis.

Ainsi :

-Lompnieu, chemin des Anes : avis favorable avec recommandation de céder une parcelle communale

-Fossieu : avis favorable

-Vieu, lieu-dit Pont : avis favorable avec recommandation qu'un compromis satisfaisant soit trouvé entre la Commune et les riverains

-Luthézieu, La Comture : avis favorable avec recommandation de redistribuer la limite de l'entrée du chemin.

Mme Le Maire propose de prendre une délibération lors du prochain conseil municipal pour la mise en demeure des riverains d'acquiescer les terrains contigus à leur propriété, la cession des chemins avec avis des Domaines, la signature du transfert d'acte de propriété devant notaire.

Concernant le chemin de Pont, il sera nécessaire d'obtenir des travaux de voirie par la Communauté de Commune Bugey-Sud afin d'en améliorer l'accès et de constituer des servitudes de passage.

-Informations intercommunales et SIVOM :

Consultation projet Eolien de Ruffieu :

Le conseil s'est exprimé sur le projet éolien de Ruffieu suite à la demande d'avis de M. Le Maire de Ruffieu aux communes limitrophes. Le projet prévoit 4 à 7 éoliennes et sera porté par un privé. Un certain nombre de communes se sont déjà exprimées contre ce projet.

Après discussion et tour de table, le positionnement du Conseil de Valromey-Sur-Séran est le suivant : 11 contre, 1 pour et 7 abstentions.

Les motifs de refus sont divers et portent essentiellement sur des considérations paysagères, environnementales et économiques. Les hésitations proviennent d'un manque d'informations (coût, production réelle d'électricité, longévité des installations...)

Cependant tous les élus conviennent qu'il est nécessaire de se poser la question de la réduction de la consommation d'énergie et de la production d'énergies renouvelables. Mme Le maire informe de la loi de mars 2023 pour l'accélération du déploiement des énergies renouvelables et des conséquences pour les communes. La question à se poser est quelle énergie renouvelable souhaitons nous développer ? Mme le Maire rappelle que Valromey-sur-Séran a déjà initié des projets, notamment hydroélectriques et soutenu des initiatives sur le photovoltaïque (installation de panneaux, NEC du Bugey...).

SIVOM :

-Projet Plan d'eau de la Vendrolière : Un cabinet a été missionné afin de réaliser une étude sur la réhabilitation du plan d'eau en piscine écologique. Ce cabinet a été placé en liquidation judiciaire. L'étude a été quasiment finalisée, les élus du SIVOM attendent une réponse du cabinet pour voir comment l'exploiter. Une réunion est organisée avec les financeurs potentiels et acteurs de l'économie touristique pour discuter de l'opportunité d'un tel projet et des financements mobilisables. Une visite est également prévue fin juin au plan d'eau des Echelles.

-Equipements sur la commune de Champagne en Valromey : La commune de Champagne en Valromey a sollicité les communes du SIVOM pour une solidarité financière sur les équipements sportifs qui dépassent l'intérêt communal et qui sont coûteux en investissement comme en fonctionnement (stade, piscine). Mme le Maire informe qu'une réflexion est menée autour des notions de compétences et de gouvernance pour discuter de nouveaux financements. Elle informe que les élus étudient aussi le coût et l'opportunité d'une remise en état d'un tennis à Haut Valromey et à Champagne.

Questions diverses :

-A. CORBEL revient sur l'état du drapeau du Monument aux morts lors de la cérémonie du 8 mai. Le département procédera au

remplacement dès que possible.

Il signale également à la commission travaux que la signalisation verticale sur la départementale à Samonod mérite d'être simplifiée.

-F. COUTURIER demande l'accord d'acheter un rosier pour une vasque à Bioléaz. Madame le Maire répond favorablement et rappelle que les vasques peuvent être fleuries (de préférence de vivaces) uniquement là où des riverains s'engagent à les entretenir et arroser.

-JF MARTINE annonce que la commande groupée de fioul devrait être relancée fin mai début juin.

-J. FOURNEL rend compte de son entrevue avec Citéos pour le raccordement de la cabane des chasseurs à Sutrieu à un compteur électrique indépendant puisque la puissance actuelle est insuffisante et que la compétence eau/assainissement est transférée à l'intercommunalité. La solution techniquement la plus simple sera retenue.

-Mme Le Maire annonce que le projet Familles de Vacances est proposé aux familles volontaires encore cette année et que la réunion de présentation aura lieu le 31 mai à 18h en présence du secours populaire.

-G. GONGUET déplore qu'une personne se serve en grande quantité en sève de bouleaux présents sur les 2 ex-carrières de Lompnieu. Il faudrait que cette personne demande l'autorisation à la Commune.

-Mme Le Maire rappelle la fête des voisins le 3 juin à Belmont, ouverte à tous dès midi.

-J. FOURNEL déplore le non-respect par les moto-cross des chemins de randonnées balisés. Il est posé la question d'interdire ces chemins aux véhicules motorisés par des panneaux d'interdiction.

-V. CHATRON fait part du remerciement du Club Sportif Valromey Retord pour le prêt de la salle de Charancin à l'occasion de la fête du four.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Prochaine réunion le lundi 19 juin 2023 à 18h30

Le Maire
Pauline GODET

